

LIGNOL (Morbihan)

Manoir de Kerduel

Croisée

Deuxième moitié du XVI^e siècle



Cette croisée, fabriquée vraisemblablement durant la deuxième moitié du XVI^e siècle, appartient à un manoir plus ancien, édifié un siècle plus tôt. Elle correspond à un remaniement du deuxième niveau de sa façade antérieure sud qui concerne deux fenêtres médiévales identiques sur lesquelles les meneaux inférieurs ont été supprimés pour les moderniser (fig. E.1). Si seule une croisée demeure pratiquement intacte, la seconde fenêtre conserve toutefois un vestige de dormant fournissant de précieuses indications sur leur fabrication.

La menuiserie

Le bâti dormant

Robuste (ép. 49 mm, larg. variable de 83 à 92 mm), il est assemblé à tenons et mortaises traversées. Il est conçu avec trois compartiments afin de dégager la vue de l'occupant après élimination du meneau de pierre hérité de l'époque médiévale. Cette disposition apparaît précocement en Bretagne, dès les premières tentatives de suppression des remplages de pierre. Le château de Bois-Orcan, à Noyal-sur-Vilaine (étude n°35005), en conserve un bel exemple des années 1520 / 1530.

A l'intérieur, une profonde feuillure (25 à 27 mm) reçoit les volets et permet d'en améliorer l'étanchéité. A l'extérieur, une autre feuillure limitée aux compartiments supérieurs et exceptionnellement large (de 16 à 20 mm) permet de fixer des vitreries mises en plomb.

Bien qu'il ait été déposé avant notre analyse, le dormant semble avoir été fixé suivant une méthode propre à la Bretagne, utilisée notamment au manoir de Bel-Air à Brélès (étude n°29002) et identifiée dans d'autres endroits grâce aux entailles laissées dans les embrasures. Les extrémités supérieures de ses montants étaient ainsi scellées dans des réservations pratiquées dans l'arrière linteau. En partie basse, il reposait sur les coussièges en pierre et était bloqué par une traverse scellée dans les ébrasements.

Les volets inférieurs

Assurant seuls la clôture et dépourvus de toute vitrerie, ils sont eux aussi de fabrication simple et robuste. Comme aux manoirs de la Cour à Gourhel (étude n°56004), de la Ville ès Marquer à Bléruais (étude n°35001) et du Bas Canlou à Iffendic (étude n°35002), les bâtis larges et épais, moulurés de chanfreins arrêtés, laissent peu de place aux panneaux. Les sections des éléments sont irrégulières, sans aucun doute pour économiser le matériau en l'utilisant à son équarrissage maximum. A l'intérieur, les panneaux, également de forte épaisseur, sont simplement mis au molet. A l'extérieur, ceux du haut reçoivent des plates-bandes alors que ceux du bas sont arasés afin de garantir l'équerrage des bâtis et

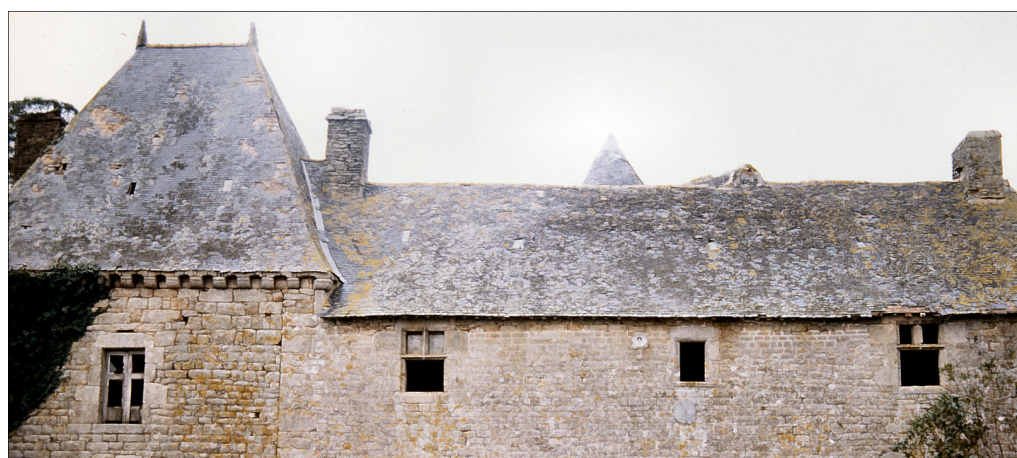


Fig. E.1. Façade sud sur cour (étage)

Les feuillures à vitre du bâti dormant (plan n°6)

Suivant la tradition du XVe siècle, la fenêtre a été conçue initialement pour recevoir des vitreries mises en plomb scellées dans les deux compartiments supérieurs (fig. 1.3.). L'installation d'une nouvelle croisée n'a pas remis en cause l'étendue de la vitrerie. Simplement, sa fabrication l'a intégrée au dormant par l'intermédiaire de feuillures extérieures. La largeur de cette feuillure à vitre forme une saillie importante sur les tableaux de la fenêtre en pierre. Sans doute jugée excessive et réduisant l'éclairage, le menuisier a adopté un profil différent en partie basse du dormant afin de la supprimer. Cette modification du profil a toutefois créé une difficulté pour raccorder la traverse intermédiaire aux montants du dormant. La comparaison des deux dormants conservés permet d'étudier la façon dont le problème a été résolu.

Sur le premier (fig. 2.1. et 2.2. / dormant A du plan n°6), deux arasements droits et décalés ont été effectués. La mortaise étant trop haute, il a été nécessaire de la reboucher. Indéniablement, la maîtrise de la difficulté n'était pas au rendez-vous.

Par contre, sur le second (fig. 2.4. à 2.7 / dormant B du plan 6), les assemblages sont beaucoup mieux conçus ; la mortaise est ajustée et la feuillure est raccordée par une coupe d'onglet.

Ces différences pourraient laisser penser que les croisées ont été fabriquées l'une après l'autre, en corrigeant sur la seconde les erreurs commises sur la première. On pourrait également y voir la main de deux compagnons, sinon pour leur fabrication, au moins pour leur pose. En effet, les rives extérieures des dormants sont à l'équerre sur le premier et très largement "dégraissées" sur le second pour suivre la pente des ébrasements. De même, la fixation des fiches est différente d'un ouvrage à l'autre (voir « la serrurerie »).

d'augmenter leur résistance aux intempéries, l'eau ne pouvant s'y introduire aisément. La répartition des panneaux et leurs proportions ne sont pas sans rappeler les vantaux vitrés renforcés par une structure du même type.

Les volets recouvrent le dormant par une simple feuillure qui ne permet pas d'assurer une étanchéité importante. La faible épaisseur du recouvrement (10 mm) provoque un encastrement important et peu habituel des volets dans le dormant (25 à 27 mm). Le même principe de feuillure est adopté pour joindre les deux battants du milieu.

Les volets supérieurs

Bien que n'assurant pas exactement les mêmes fonctions, puisqu'ils sont protégés des intempéries par les vitreries, ces volets sont pratiquement identiques à ceux du bas. Leurs dimensions réduites leur assurent une bonne stabilité, renforcée, là encore, par des bâtis aux proportions généreuses. Les deux volets ne se chevauchent pas, mais battent sur le montant intermédiaire du dormant.

La facture générale de la croisée

Les éléments ont des épaisseurs irrégulières et sont simplement ajustés au niveau de leurs assemblages. Le parement intérieur de la croisée, seul analysable, n'a pas été dressé à l'aide d'un outil à fût. Si elle peut paraître étonnante, cette caractéristique s'explique pourtant aisément. Seul le parement extérieur doit être plan pour servir de référence et établir précisément la position des assemblages et des profils. Le parement intérieur, sans aucun décor et rarement visible, peut donc être grossièrement égalisé pour affleurer les assemblages et éliminer les traces de sciage.

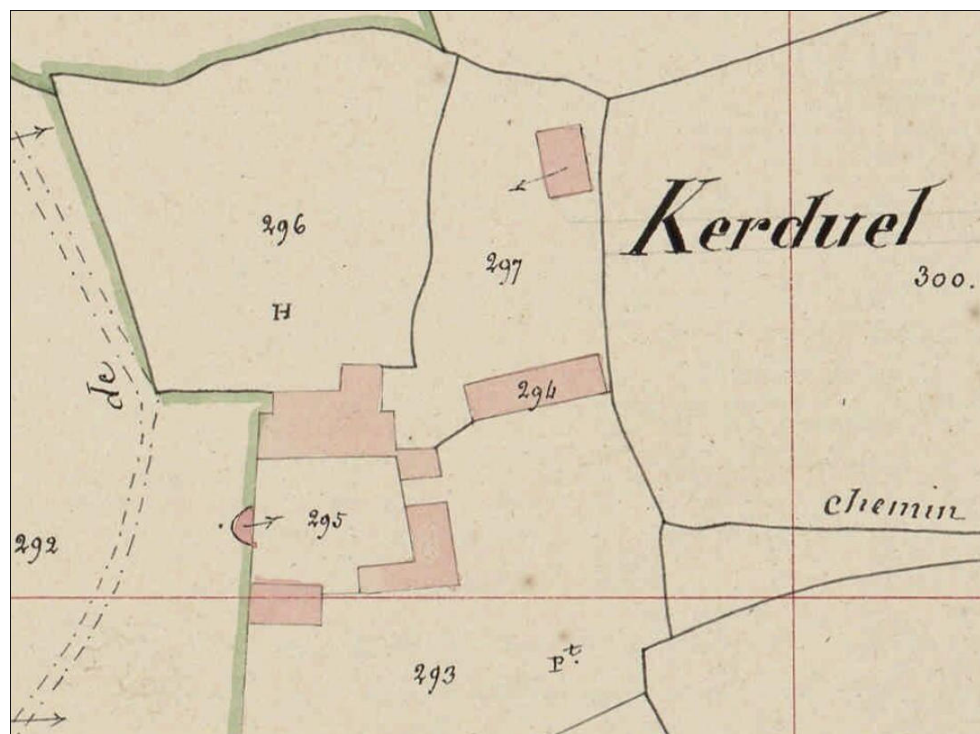


Fig. E.2. Le manoir sur la cadastre Napoléonien (1842)

Cote 3 P 158/10, section C, 3^e feuille

Source Archives du Morbihan

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des volets est assurée par des fiches à broche rivée à deux lacets disposés de part et d'autre d'une aile à un nœud. L'aile est maintenue par une mortaise pratiquée dans le volet tandis que les deux lacets traversent le dormant pour se retourner sur son parement extérieur. Sur les vestiges du deuxième dormant, la fixation des fiches est quelque peu différente (fig. 2.4. à 2.7.). Les pointes ne sont plus retournées sur le parement extérieur du dormant, mais introduites dans des trous qui semblent avoir été préalablement garnis de limaille de fer. En effet, les pointes des lacets ne sont plus apparentes, mais paraissent noyées dans une gangue d'une dizaine de millimètres de diamètre. L'oxydation provoquée de cette limaille aurait permis de maintenir efficacement les pointes des fiches, mais serait aussi la cause de l'éclatement des bois. Cette nouvelle différence pourrait là encore montrer la main de deux compagnons, ou une organisation assez différente de celle que nous connaissons aujourd'hui où le menuisier fabrique, ferre et pose son ouvrage.

Les fiches à lacets de ce type ont été largement utilisées en Bretagne. On les trouve notamment aux manoirs de la Cour à Gourhel (étude n°56004) et de Bel-Air à Brélès (étude n°29004), pour ne citer que deux exemples de la deuxième moitié du XVI^e siècle.

Les organes de fermeture

Les volets du haut sont fermés par des targettes à platine ovale. Deux verrous verticaux assurent la fermeture du volet droit inférieur, ce dernier maintenant le gauche par l'intermédiaire d'une feuillure. Un ressort, constitué d'une lame mince et disposé entre la platine et le pêne, permet à ce dernier de se maintenir dans la position donnée.

Les organes de tirage

Chaque volet reçoit une pendeloque afin de le manœuvrer plus aisément. La disposition est courante en Bretagne où les deux manoirs mentionnés plus haut en présentaient des traces.

La vitrerie

Si le bâti dormant a été conçu pour recevoir des vitreries mises en plomb, elles n'ont cependant pas été installées. Dans leurs dispositions initiales, les compartiments supérieurs de la fenêtre en pierre recevaient des vitreries scellées qui ont pu être conservées après la pose de la nouvelle menuiserie.

Datation

L'utilisation de fiches à lacets, de targettes à platine ovale et de pendeloques, ainsi que la conception des volets à recouvrement, permettent de situer cette croisée dans la deuxième moitié du XVI^e siècle ou les premières décennies du suivant. Cependant, le dormant constitué de bois de fortes sections et les volets épais, du type de ceux qui étaient effectués durant les premières décennies du XVI^e siècle alors qu'ils s'encastrent sans recouvrement dans le dormant, nous incitent plutôt à voir là des réminiscences des premières croisées à dormant. De même, la proportion entre le recouvrement (10 mm) et l'encastrement du volet (25 à 27 mm) suit cette hypothèse. La complication apportée par les larges feuillures à verre, qui ont obligé le menuisier à modifier le profil des montants du bâti dormant pour les supprimer, semble indiquer que leur utilisation n'est pas encore totalement maîtrisée, au moins dans certaines régions.

On pourrait ainsi sans doute limiter la fabrication de ces deux croisées à la seule seconde moitié du XVI^e siècle, voire ses dernières décennies. Si on considère qu'elles correspondent à une campagne d'aménagement du second niveau, on peut leur rattacher l'édification d'une petite fenêtre centrale avec un appui à godrons et corroborer sensiblement cette datation (fig. E.1).

Le volet

Ce petit volet sur bâti dormant est conservé dans une fenêtre de la façade postérieure nord (fig. E.3). Quelque peu modifié après la restauration de sa partie basse très altérée, nous l'avons restitué d'après des photographies de son état initial (fig. 3.1 et 3.3).

Son dormant est constitué d'un simple bâti assemblé à tenons et mortaises. Les arasements de ses tenons ne s'alignent pas avec le fond de la feuillure intérieure permettant l'installation du volet. Cette feuillure, arrêtée et raccordée au ciseau, est d'une profondeur légèrement inférieure à l'épaisseur du volet. Pour sa fixation, le dormant était introduit en partie haute dans une réservation entre le linteau en pierre et l'arrière linteau en bois. Une traverse entaillée de son épaisseur dans les montants du dormant et fixée à ses extrémités dans les ébrasements de la fenêtre le maintenait en partie basse (plan n°9).

Quant à son volet, il est constitué de deux lames minces assemblées par une feuillure et une contre-feuillure renforcées par des goujons horizontaux (fig. 3.4). Les lames sont débitées sur quartier ou faux quartier pour leur assurer une bonne stabilité. Deux barres chevillées rigidifient le volet. Les chevilles ne sont pas bloquées par des coins, comme il est d'usage.

La rotation du volet est assurée par deux longues charnières dont la platine affecte une forme en aile de papillon (fig. 3.5). La fermeture était réalisée par une simple clenche maintenue par une bride dont il ne reste que les trois trous de fixation.

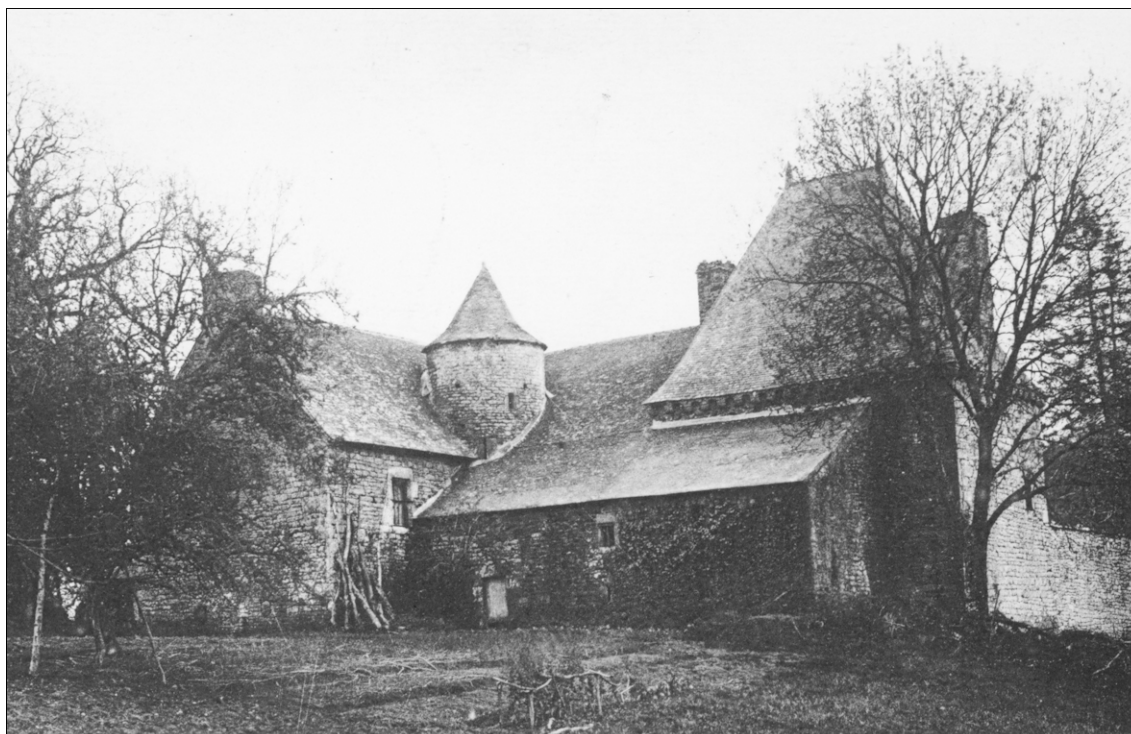


Fig. E.3. Le manoir vu depuis le nord (carte postale non datée)

Ed. A. Waron, Saint-Brieuc (collection de l'auteur)

Situation



Typologie

Type 3.DA.



Documents annexés

Planche n°1 : Croisée A
Planche n°2 : Dormants A et B
Planche n°3 : Volet
Plan n°1 : Elévation intérieure cotée
Plan n°2 : Elévation extérieure cotée
Plan n°3 : Sections verticales A-A et B-B
Plan n°4 : Sections horizontales C-C, D-D et E-E
Plan n°5 : Serrurerie
Plan n°6 : Dormants A et B (assemblages)
Plan n°7 : Elévation intérieure (restitution)
Plan n°8 : Croisée (restitution en perspective)
Plan n°9 : Volet

Restitution de la clôture

La bonne conservation de la croisée a permis de la restituer en totalité, y compris ses vitreries mises en plomb. Leur dessin est toutefois totalement indicatif, celles-ci, semble-t-il, n'ayant jamais été posées. A l'instar de nos autres études, elles ont pour seul but de montrer le fonctionnement de cette croisée.



Fig. 1.1. Croisée (élévation intérieure)



Fig. 1.2. Croisée (élévation extérieure)



Fig. 1.3. Fenêtre



Fig. 1.4. Targette et pendeloques

LIGNOL (Morbihan)	Planche n°1 - Croisée A		
Manoir de Kerduel	A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



Fig. 2.1. Dormant A - montant g. / croisillon (int.)



Fig. 2.2. Dormant A - montant d. / croisillon (int.)



Fig. 2.3. Dormant A - Fiche



Fig. 2.4. Dormant B - Montant g. / croisillon (int.)



Fig. 2.5. Dormant B - Montant d. / croisillon (int.)



Fig. 2.6. Dormant B - Montant g. / croisillon (ext.)



Fig. 2.7. Dormant B (élévation intérieure)

LIGNOL (Morbihan)		
Manoir de Kerduel		
Planche n°2 - Dormants A et B		
A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



Fig. 3.1. Volet (élévation intérieure / avant restauration)



Fig. 3.2. Fenêtre (élévation ext. / avant restauration)



Fig. 3.3. Volet (élévation extérieure / avant restauration)

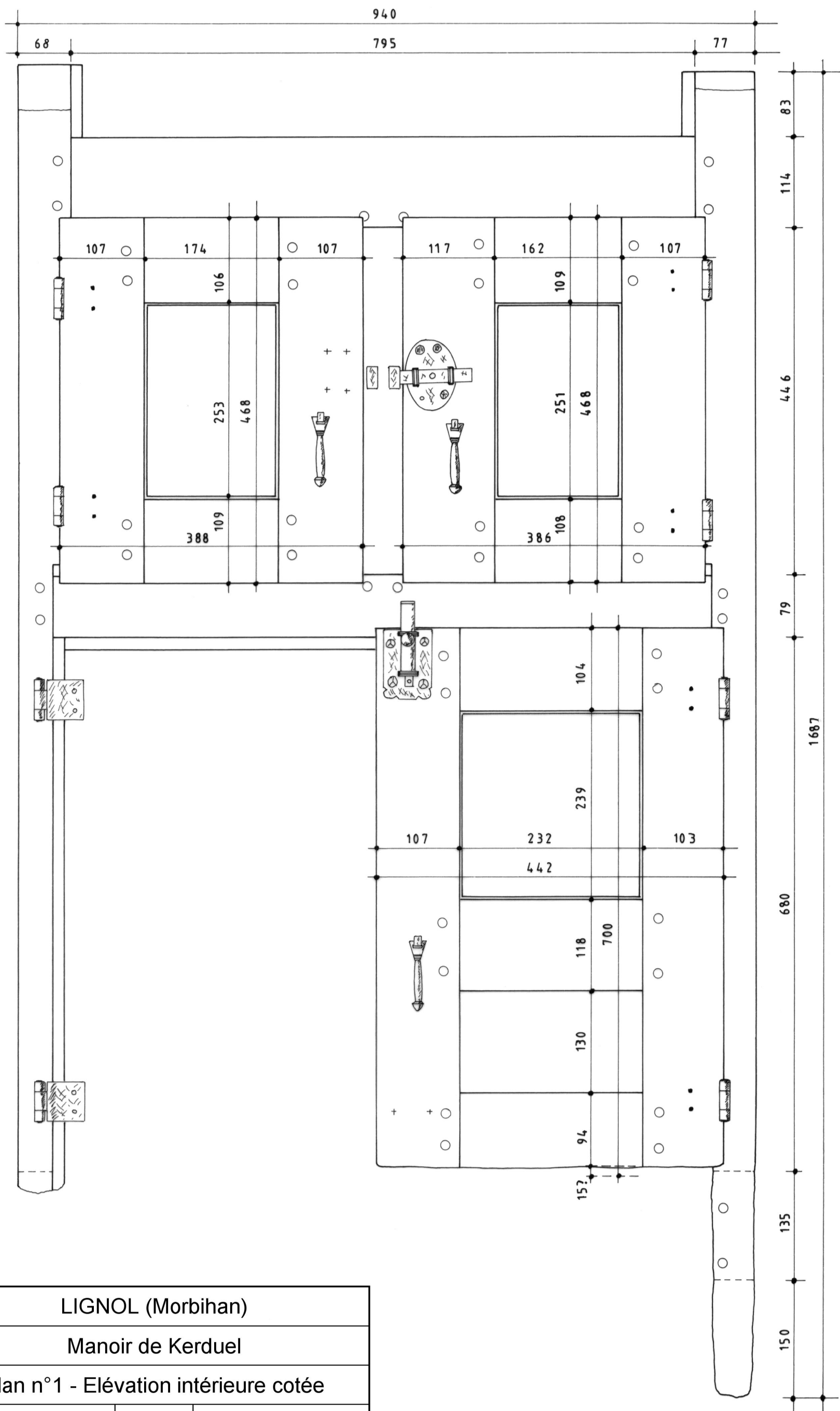


Fig. 3.4. Volet (élévation ext. / après restauration)

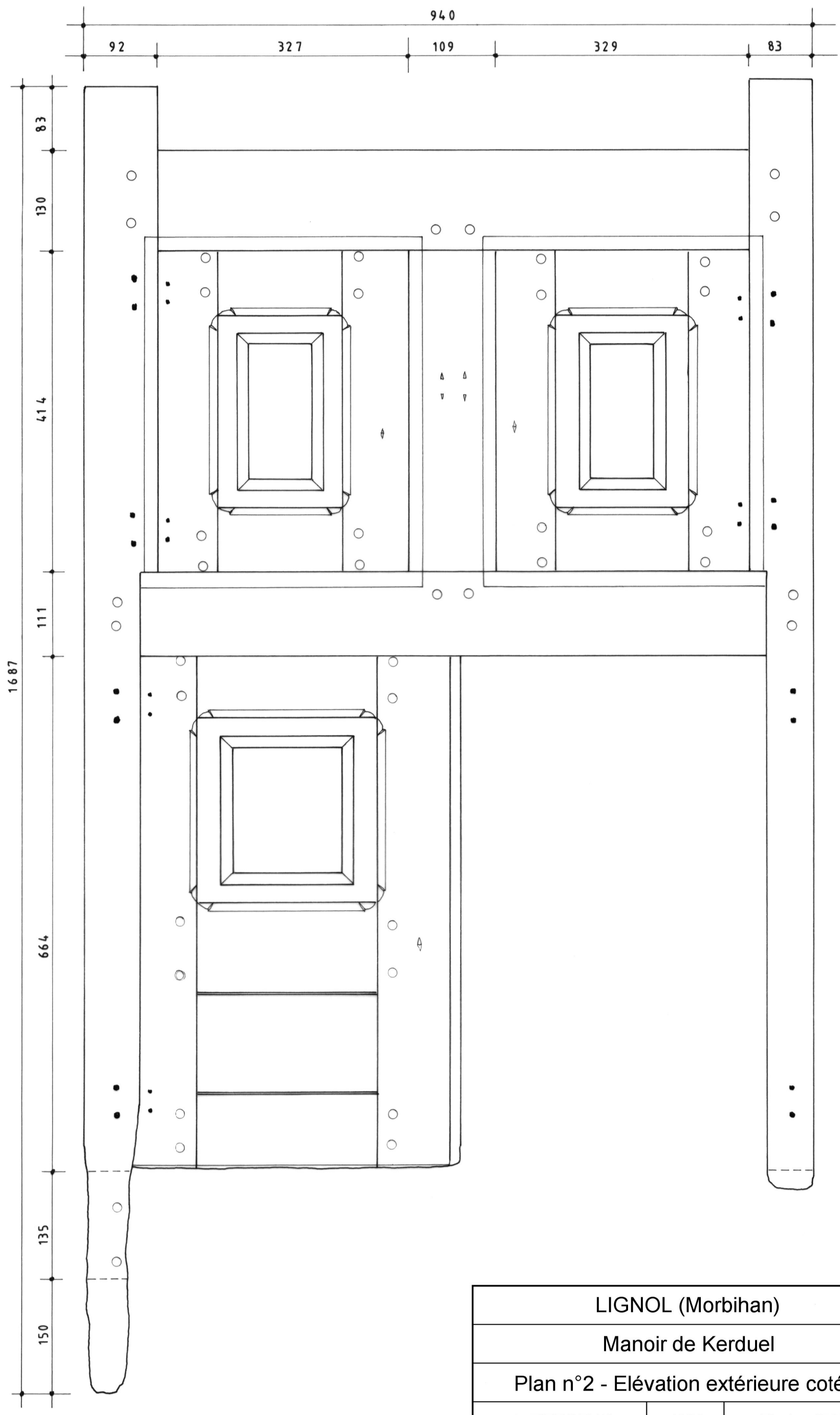


Fig. 3.5. Charnière inférieure (détail)

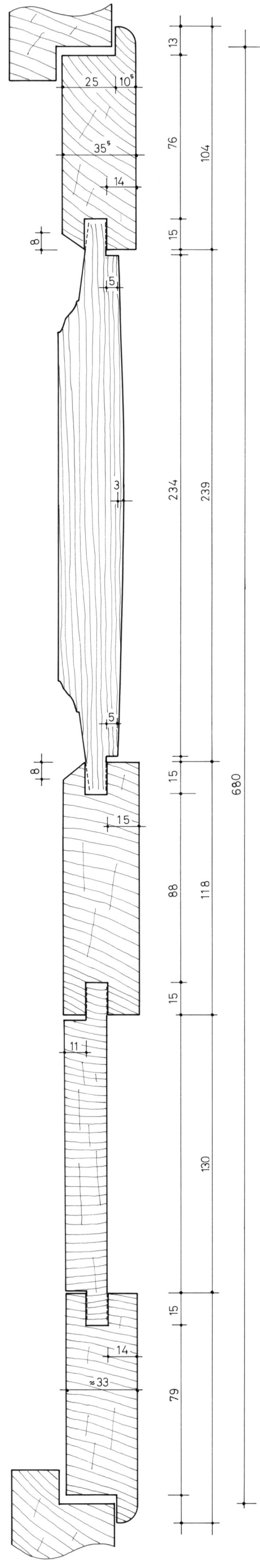
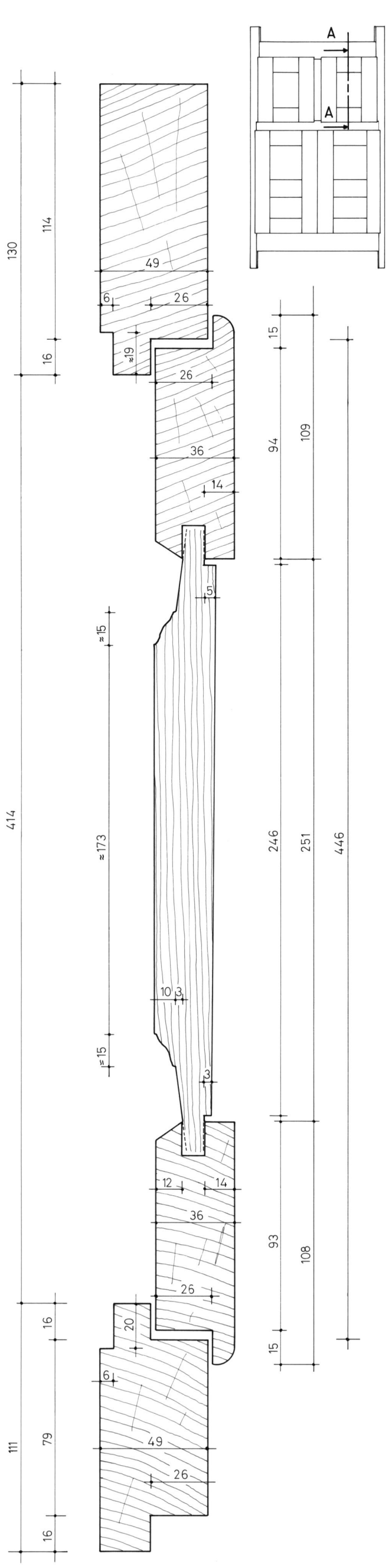
LIGNOL (Morbihan)		
Manoir de Kerduel		
Planche n°3 - Volet		
A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



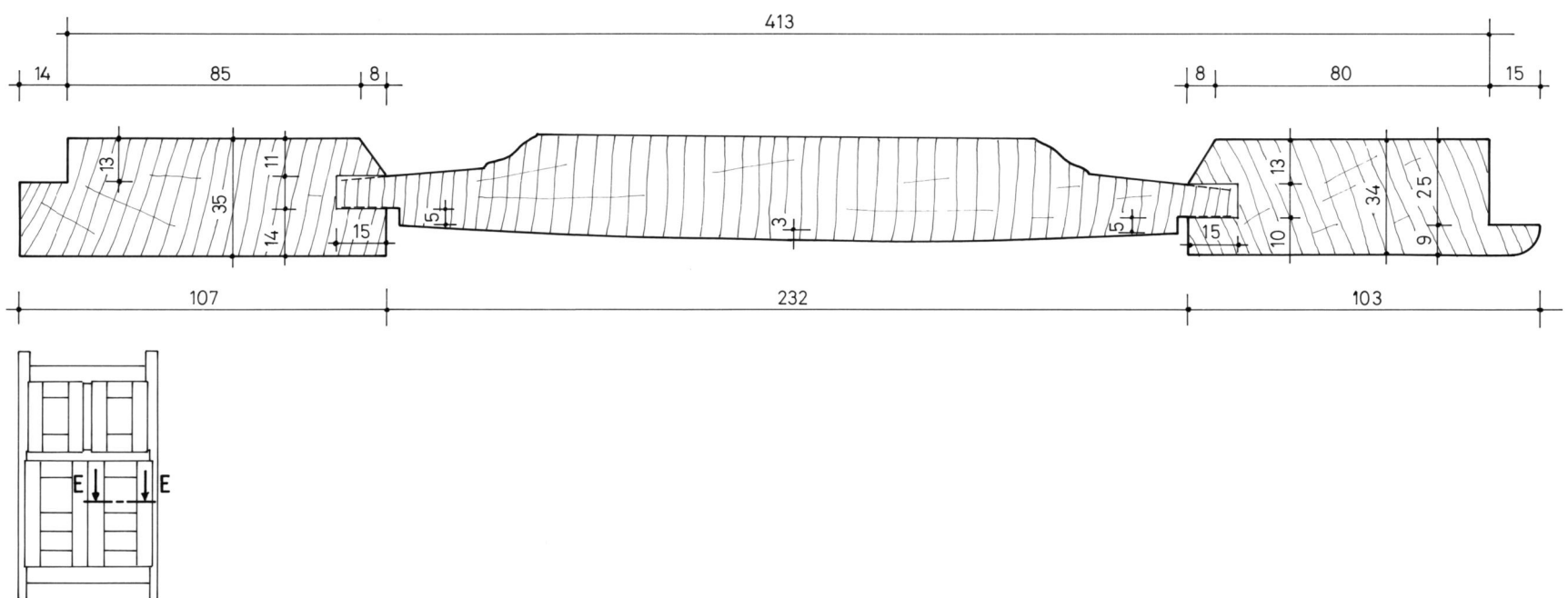
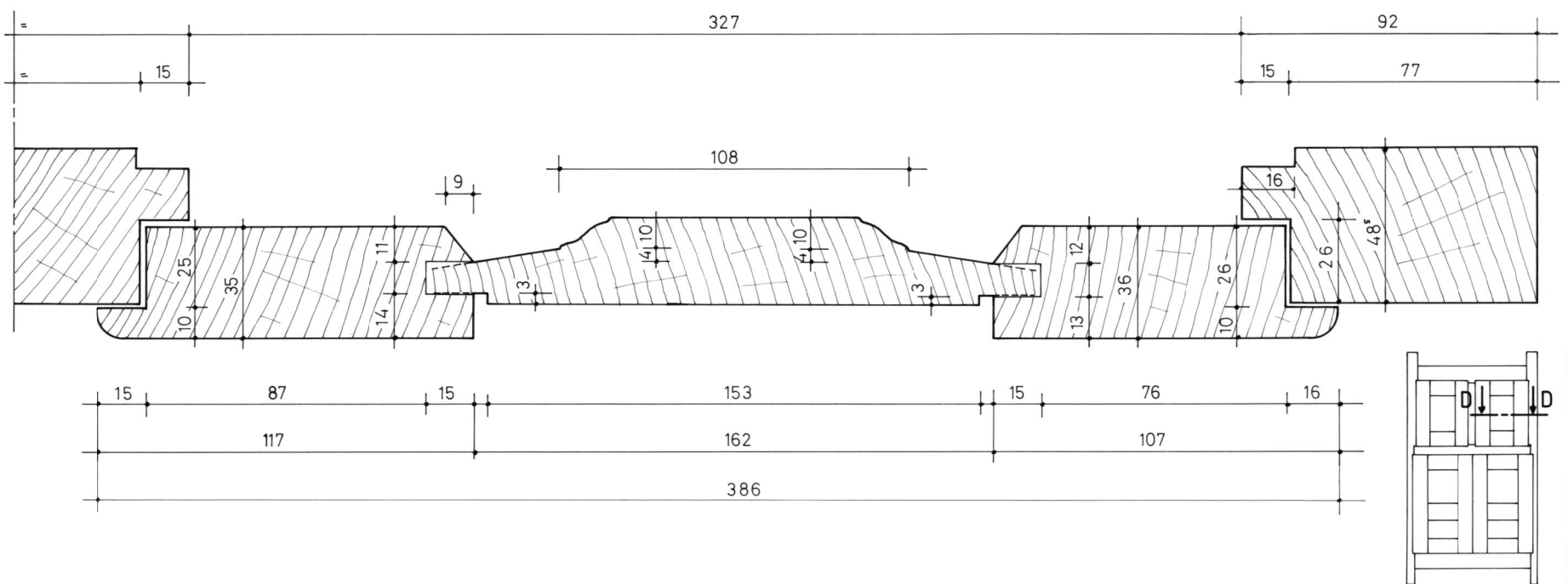
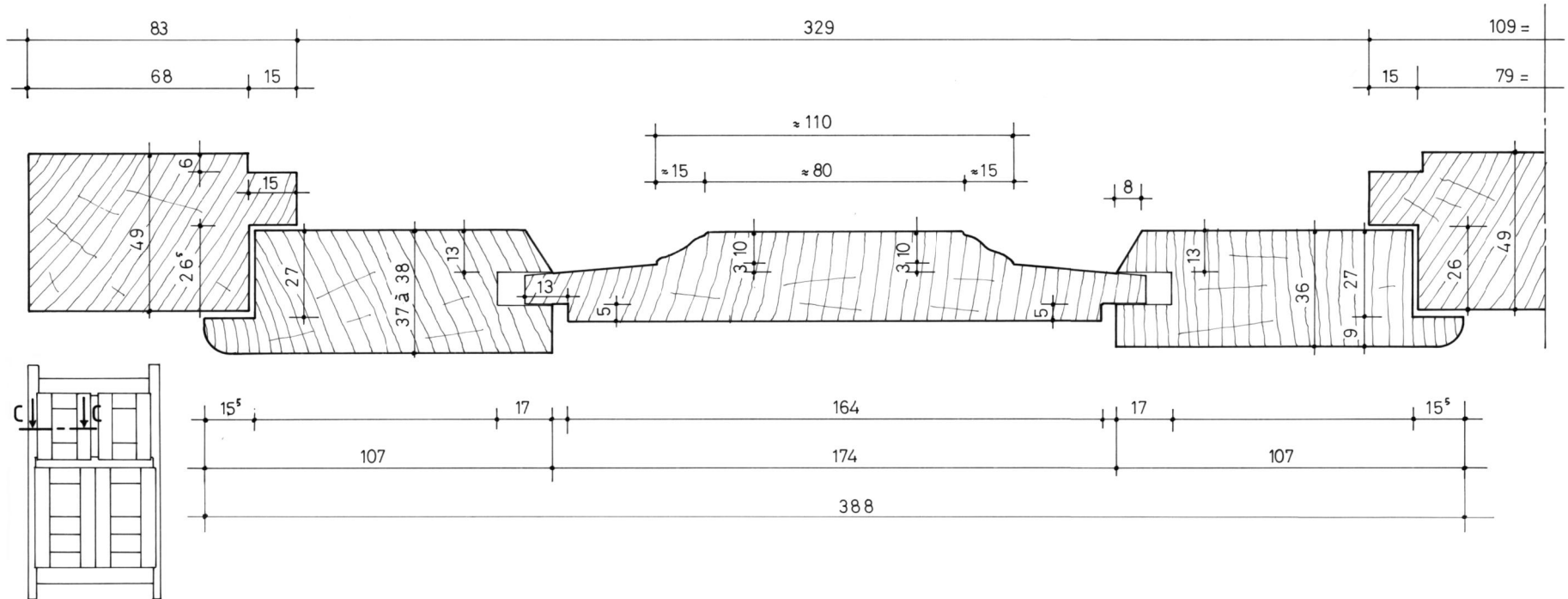
LIGNOL (Morbihan)		
Manoir de Kerduel		
Plan n°1 - Elévation intérieure cotée		
A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



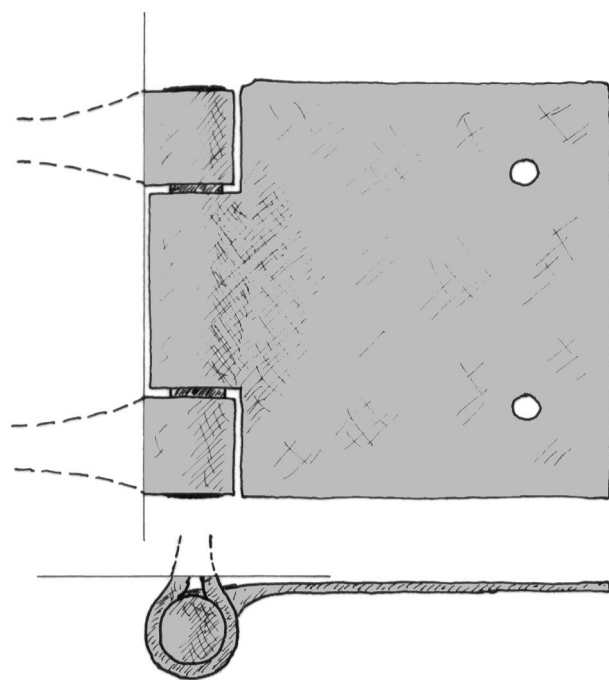
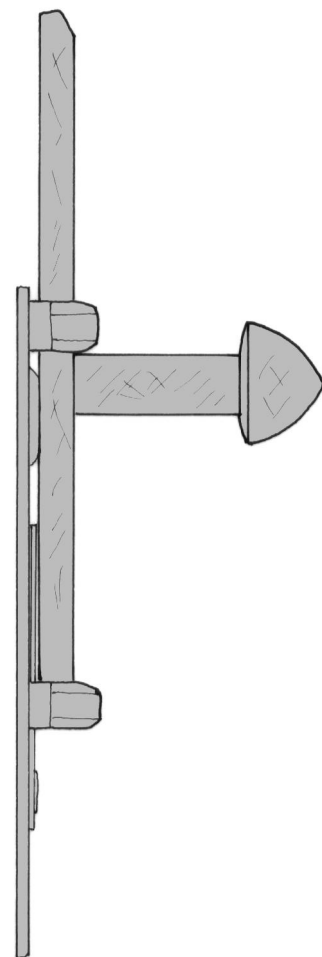
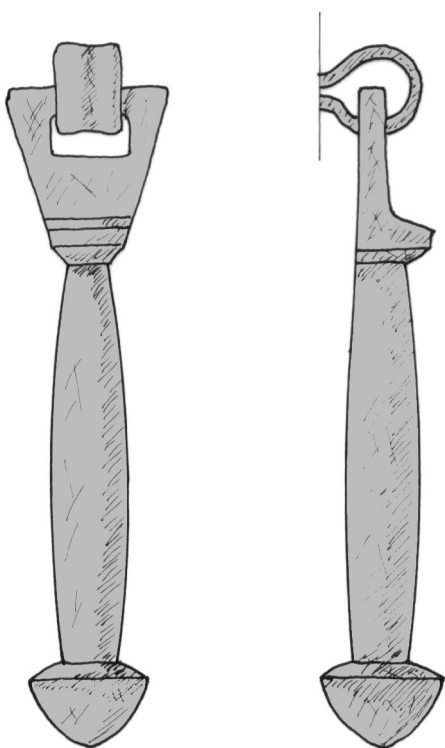
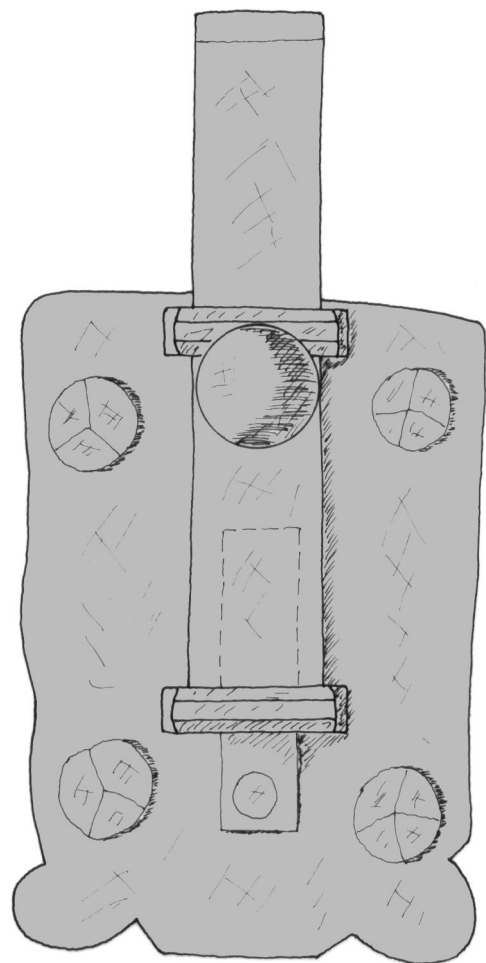
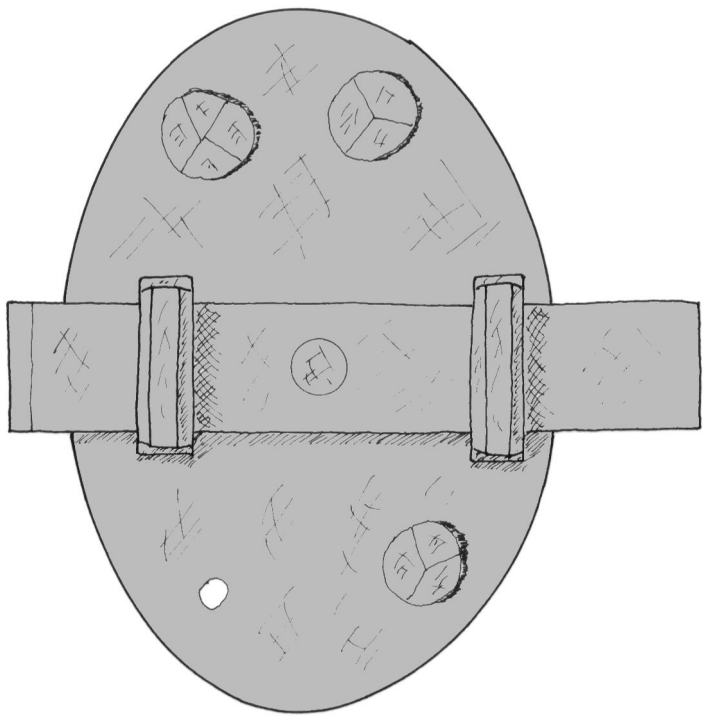
LIGNOL (Morbihan)		
Manoir de Kerduel		
Plan n°2 - Elévation extérieure cotée		
A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



LIGNOL (Morbihan)	Plan n° 3 - Sections verticales A-A et B-B	
Manoir de Kerduel	A. TIERCELIN	1998
		Etude n° 56002



LIGNOL (Morbihan)	Plan n°4 - Sections horizontales C-C, D-D et E-E		
Manoir de Kerduel	A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



LIGNOL (Morbihan)

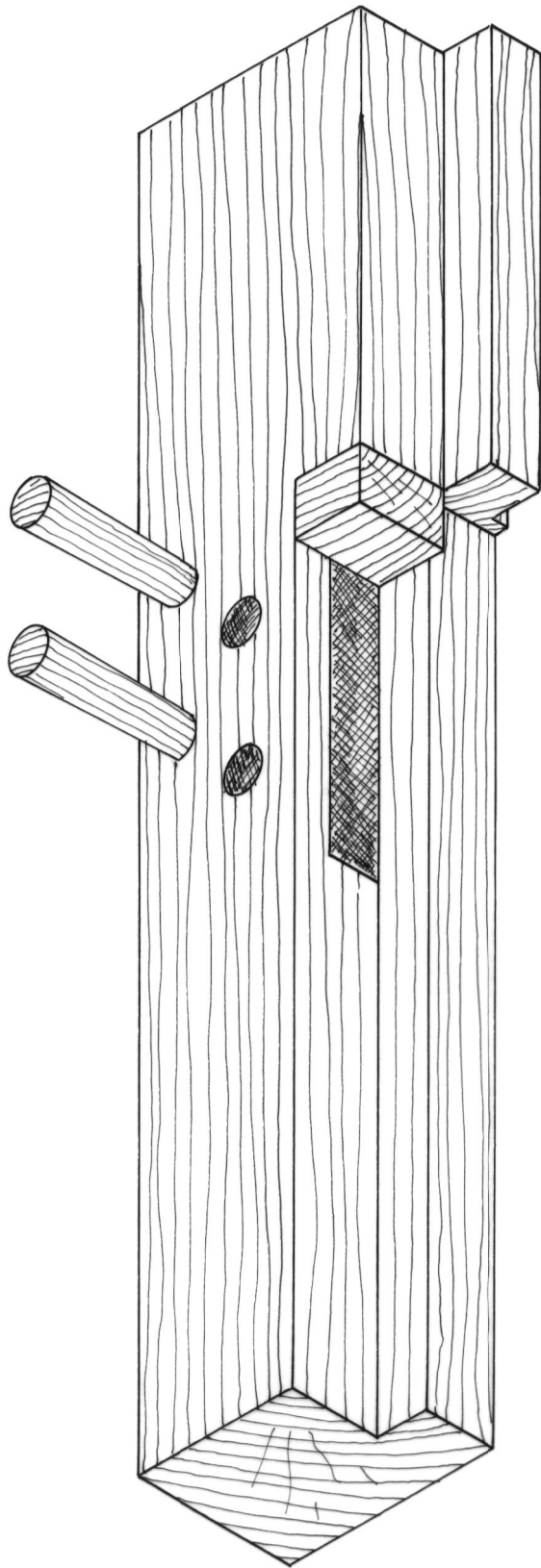
Manoir de Kerduel

Plan n°5 - Serrurerie

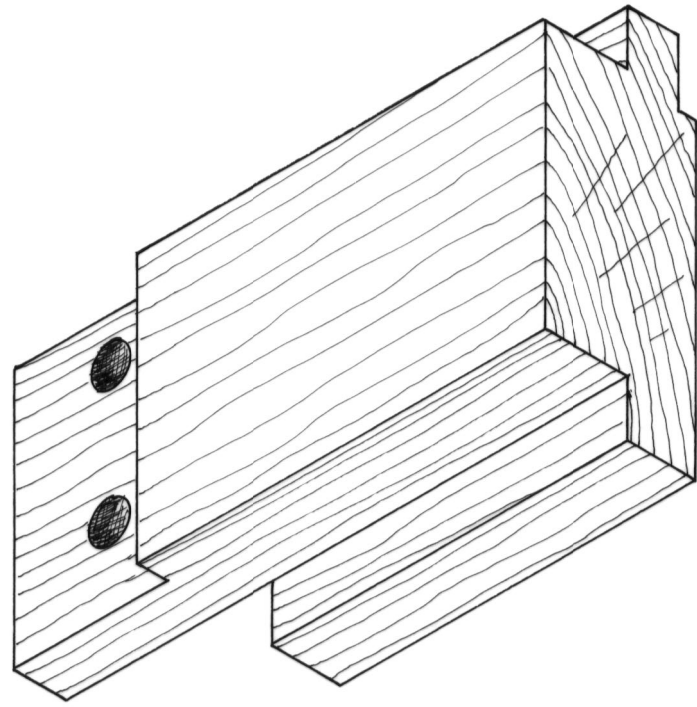
A. TIERCELIN

1998

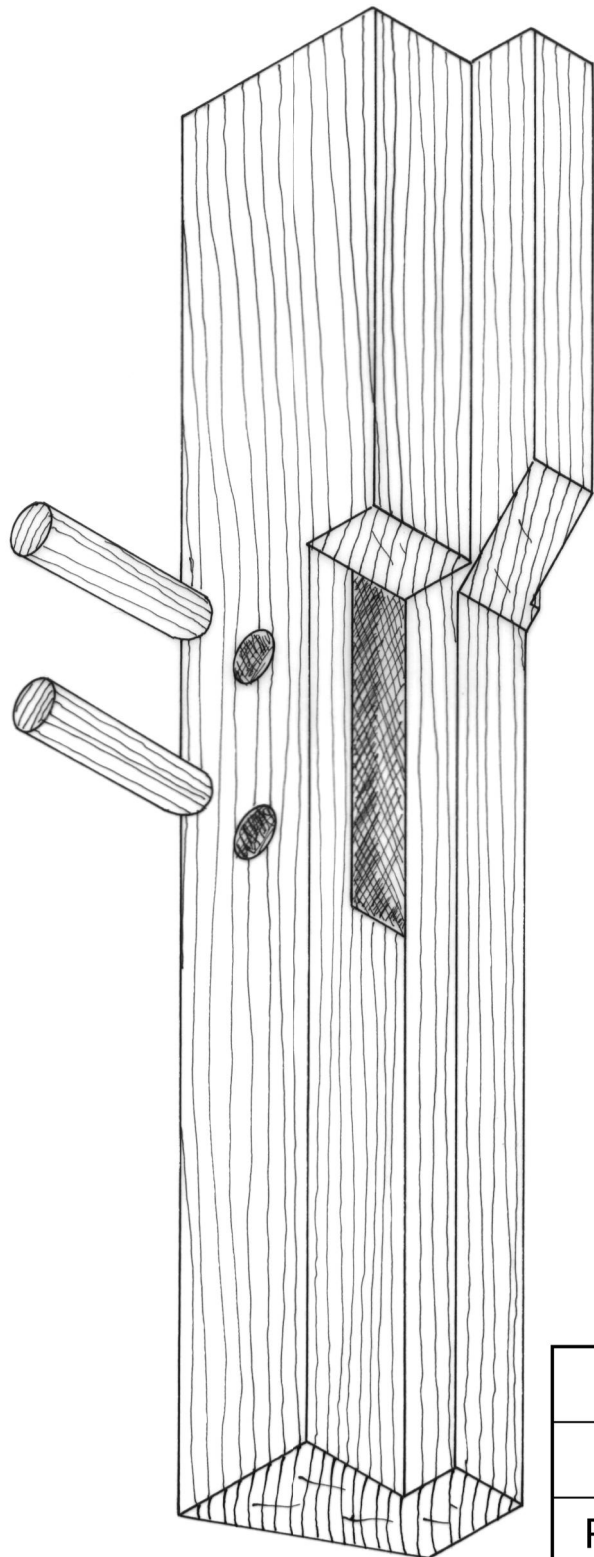
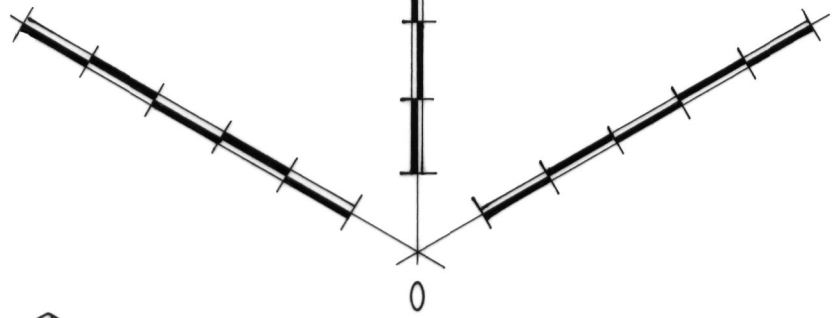
Etude n°56002



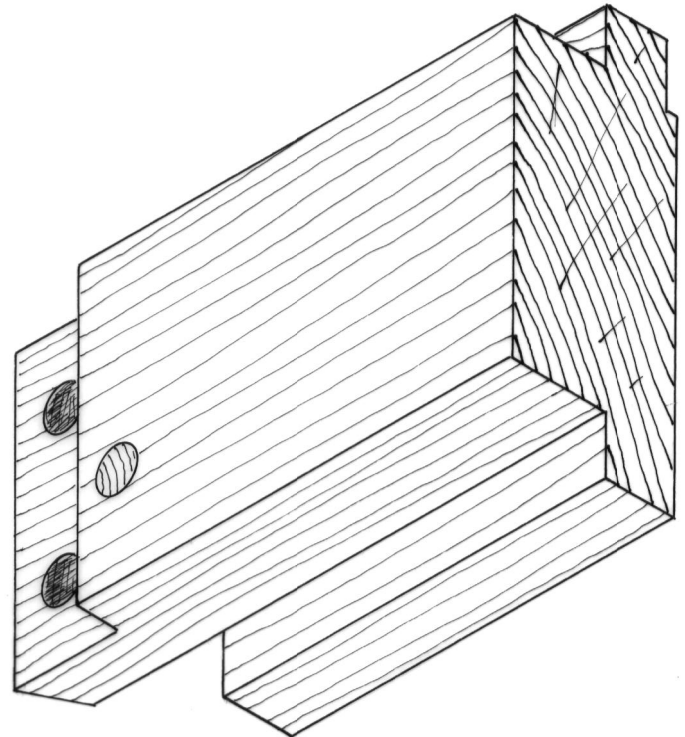
Dormant A



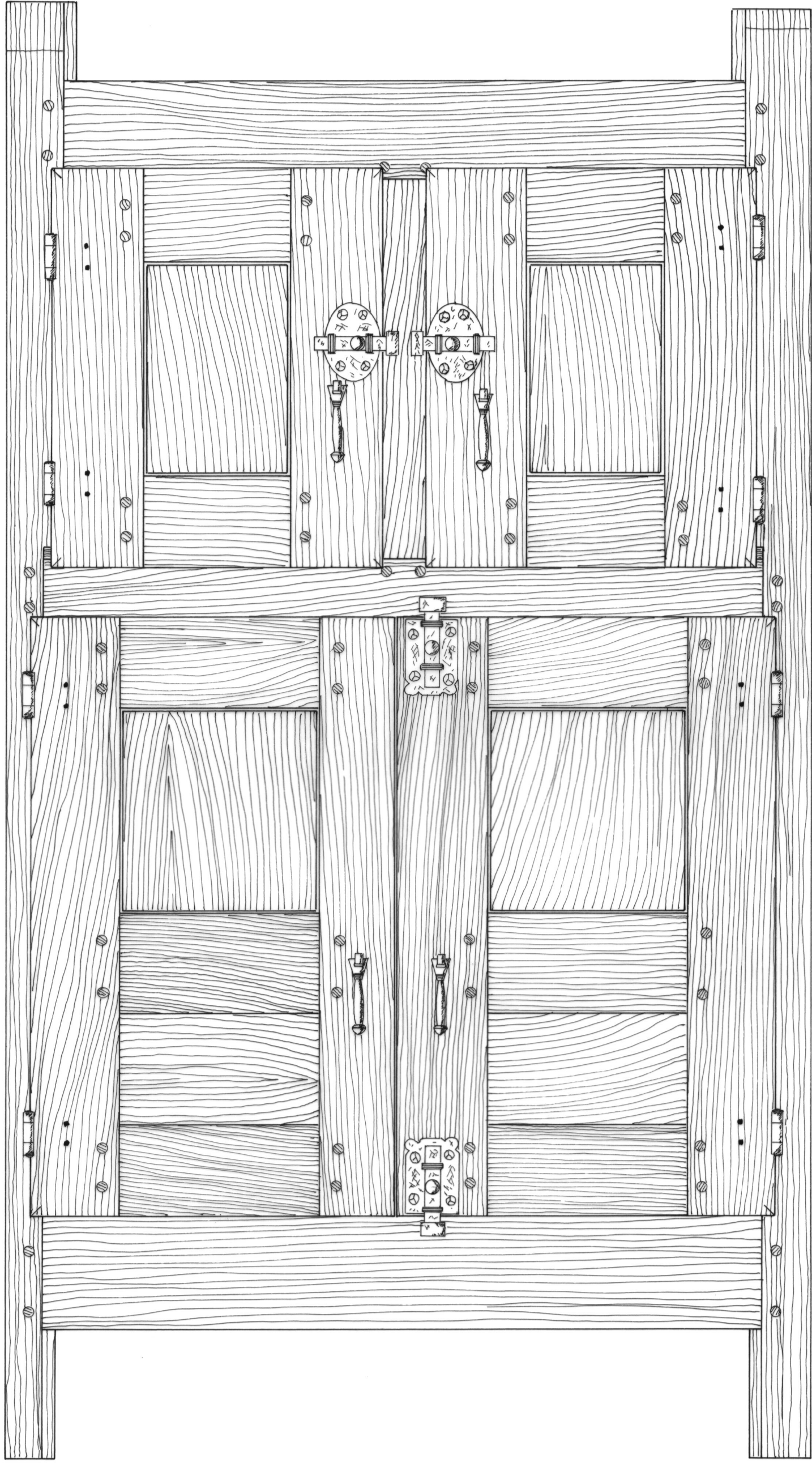
20 cm



Dormant B



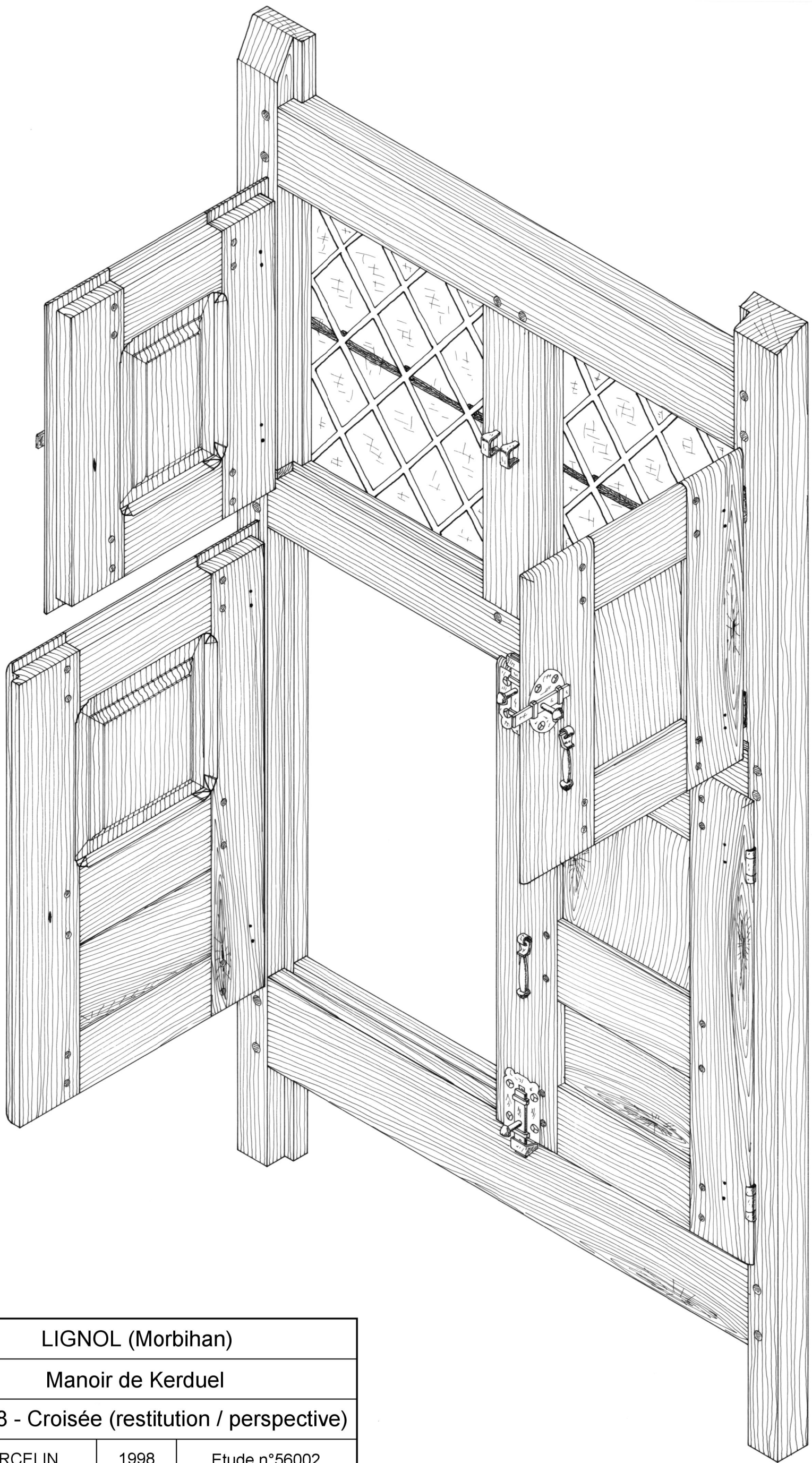
LIGNOL (Morbihan)		
Manoir de Kerduel		
Plan n°6 - Dormants A et B (assemblages)		
A. TIERCELIN	1998	Etude n°56002



0 25 50 cm

0 25 50 cm

LIGNOL (Morbihan)	Plan n°7 - Elévation intérieure (restitution)	
Manoir de Kerduel	A. TIERCELIN	Étude n°56002
	1998	



LIGNOL (Morbihan)

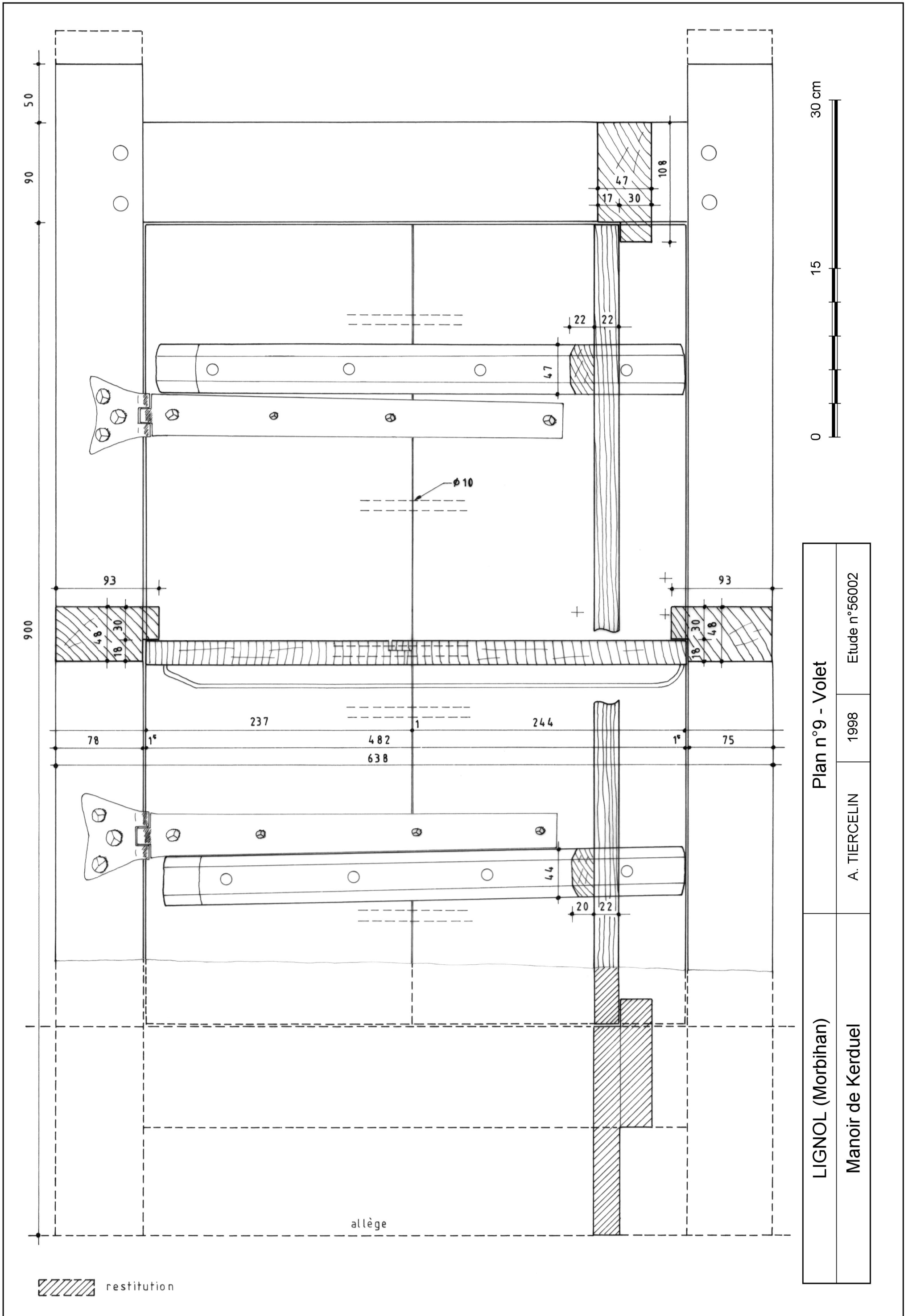
Manoir de Kerduel

Plan n°8 - Croisée (restitution / perspective)

A. TIERCELIN

1998

Etude n°56002



LIGNOL (Morbihan)	Plan n°9 - Volet	Etude n°56002
Manoir de Kerduel	A. TIERCELIN	1998